

CALENDRIER CAMPAGNE ALSH 2019

Site partenaires => <http://www.caf37-partenaires.fr/>



Alsh extra Alsh péri / Asre Accueils ados	Janvier 2019	Février 2019	Mars 2019	Avril 19	Mai 19	Juin 19	Juillet 2019	Aout 19	Sept 19	Octobre 2019	Nov 19	Déc 19	
	1 ^{er} trimestre			2 ^{ème} trimestre			3 ^{ème} trimestre			4 ^{ème} trimestre			
	Formulaires Excel à télécharger sur le site Partenaires						Données à télédéclarer sur le Portail partenaires				Données à télédéclarer sur le Portail partenaires		
DONNEES PREVISIONNELLES 2019	Données prévisionnelles d'activité PSO ALSH (<i>Extrascolaire, Périscolaire y compris ASRE le cas échéant ou Accueil Ados</i>) à transmettre								Données prévisionnelles d'activité actualisées (1 ^{ers} et 2 ^{èmes} trimestres réels et 2 derniers trimestres prévisionnels)			Données prévisionnelles d'activité actualisées (3 premiers trimestres réels et dernier trimestre prévisionnel)	
	Données prévisionnelles financières : 1 budget par dossier PSO (1 budget par service : 1 extrascolaire / 1 périscolaire y compris Asre / 1 budget accueil ados) à transmettre												
Date limite de renvoi des documents	31/01/19								12/07/19			11/10/19	
Au 31/03/19 : blocage du 1er acompte													
DONNEES REELLES 2018			Données réelles financières et d'activité PSO ALSH (Services Extrasco + Périscos y compris Asre + Accueil ados)					En l'absence de données réelles : mise en indu des 2 acomptes 2018 et non versement du 2ème acompte 2019					
Date limite de renvoi des documents			28/02/19										
Attention					Au 31/03/19 : blocage du 1er acompte			Au 15/07/19			Au 14/10/19		
VERSEMENT DES ACOMPTES 2019	35 % du droit prévisionnel 2019 sous réserve de : - liquidation par la CAF de votre droit prévisionnel 2019 ; - convention ALSH signée et PJ obligatoires réceptionnées et en cours de validité - réception de votre règlement intérieur conforme et en cours de validité						35 % du droit prévisionnel 2019 sous réserve de : - la liquidation par la CAF de votre droit réel 2018 ; - la transmission de vos données actualisées d'activité au mois d'octobre ; - d'explications cohérentes en cas de variation de l'activité entre 2017, 2018 et 2019.						